



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du lundi 2 décembre 2024**

Date de la convocation : mardi 26 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE (excusée du n° 21 au n° 29), M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, Mme Marie-Claire NE, M. Francis PEES, M. Pascal MORA, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. André NAHON, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Arnaud JACOTTIN, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Lise ARRICASTRE, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT, M. Laurent JUBIER, M. Frédéric MAZODIER

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Michel BERNOS (pouvoir à M. François BAYROU), M. Jean-Marc ARBERET (pouvoir à M. Raymond CHAGOT), Mme Martine BIGNALET (pouvoir à Mme Corinne TISNERAT), M. Jean-Louis CALDERONI (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Fabien CERESUELA (pouvoir à Mme Valérie REVEL), M. Claude FERRATO (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), M. Jean LACOSTE (pouvoir à M. Mohamed AMARA), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), Mme Catherine LOUVET-GIENDA (pouvoir à Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Lise ARRICASTRE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à M. Michel CAPERAN), Mme Josy POUHEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Gilles TESSON (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Néjia BOUCHANNAFA

Secrétaire de séance : Madame Lise ARRICASTRE

N° 15 Gestion et exploitation de la technopole Hélioparc : rapport d'activité de l'année 2023

Rapporteur : M. Mohamed AMARA

Mesdames, Messieurs

Conformément aux articles L.1411-3 du code général des collectivités territoriales et L.3131-5 du code de la commande publique, le contrat de concession de service public signé le 11 juillet 2022 entre la Société d'économie mixte locale Hélioparc Pau Pyrénées et la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées pour une durée de 15 ans à compter 18 juillet 2022, soit jusqu'au 17 juillet 2037, prévoit à l'article 27.1 intitulé « Rapport annuel du concessionnaire » la communication d'un compte-rendu annuel technique et financier.

Par ailleurs, en vertu de l'article L.1413-1 du CGCT, ce rapport doit être présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Aussi, la société d'économie mixte Hélioparc Pau Pyrénées a transmis le rapport d'activité de l'exercice 2023 ci-annexé dont les faits marquants peuvent se résumer ainsi :

I. Activité de l'année 2023

La technopole Hélioparc assure la détection, l'évaluation, l'accompagnement, la promotion et l'accueil de porteurs de projets et de créateurs d'entreprises à caractère technologique et innovant. Elle réalise également une mission d'animation de l'écosystème local, par la tenue d'évènements permettant aux acteurs de l'innovation de se rencontrer, de nouer des partenariats. Elle offre à ses entreprises résidentes de nombreuses animations et prestations : parcours du créateur, workshop, formations (accès au financement, positionnement produit...), réunions d'informations, animation d'outils régionaux...

En 2023, le nombre de nouveaux projets accueillis est en hausse par rapport à 2022. 38 entreprises ou projets d'entreprises ont bénéficié de l'accompagnement d'Hélioparc (incubation, pépinière, accélération), contre 36 en 2022.

Le Campus technopolitain a hébergé en 2023 près de 170 raisons sociales (38 startups, 120 PME, antennes de grands groupes, organismes de soutien à l'innovation et laboratoires de recherche). Le chiffre d'affaires cumulés des entreprises d'Hélioparc est supérieur à 194 millions d'euros (enquête auprès de résidents).

Le nombre de résidents est stable, 24 nouveaux résidents ayant remplacé les 24 résidents ayant quitté la technopole au cours de l'année. 278 emplois nouveaux ont été créés.

En 2023, plusieurs **projets structurants** ont été engagés :

Construction de l'immeuble Marie Curie (2 500 m² de bureaux) : Les travaux ont démarré en janvier 2023, le bâtiment a été livré et inauguré le 4 octobre 2024. La totalité des espaces a été commercialisée. Cet immeuble accueillera des structures de l'UPPA dédiées à l'entrepreneuriat (incubateur étudiant, startup-studio Etincelles). Le coût de cette opération s'élève à 5 148 000 €.

Mise en place de l'incubateur/ pépinière Greenov, dédié aux projets de la Green tech, en lien avec les transitions écologiques et énergétiques, en février 2023.

Lancement d'une démarche sur la responsabilité sociale des entreprises : élaboration d'un état des lieux, d'un audit et d'une feuille de route / plan d'actions.

Renouvellement du label technopole décerné par le réseau RETIS aux technopoles qui contribuent au développement territorial par l'innovation en avril 2023, pour une période 6 ans. Hélioparc a lancé le nouveau programme pluriannuel 2023 / 2024 financé par la communauté d'agglomération. Il comprend notamment la réhabilitation d'un plateau de 500 m² et la réhabilitation des murs de clôture d'Hélioparc.

La SEM a également réalisé 100K€ de travaux, principalement pour la rénovation de bureaux.

II. Moyens humains

L'effectif est de 15 personnes, stable par rapport à l'année dernière.

III. Bilan financier 2023

Les produits pour 2023 sont en hausse de manière conséquente par rapport à 2022, passant de 3 000 K€ en 2022 (compte consolidé) à 3 457 K€ en 2023 soit une augmentation de 15%.

Celle-ci s'explique par l'augmentation importante des refacturations des charges suite à la hausse du coût de l'énergie.

Le montant perçu des loyers et charges pour l'année 2023 s'élève à 2 991 K€, le reste du chiffre d'affaires étant issu de redevances, notamment la redevance versée par l'exploitant du restaurant, et de prestations diverses.

La SEML bénéficie également de subventions d'exploitation, régionales et européennes, à hauteur de 188 295 €. Ce montant inclut 37,5 K€ correspondant au prix du marché d'exploitation des différents espaces du Pôle Laherrère.

Les charges d'exploitation ont été impactées par l'augmentation du coût de l'électricité. Elles s'élèvent à 3 384 K€ pour 2023, contre 2 898 K€ pour 2022, soit une hausse de 16,77 %.

Le poste de dépense le plus important correspond aux salaires et charges de personnel (990 852 € soit 29% du total des charges).

Le programme d'entretien 2023 a fortement augmenté par rapport à l'année passée et s'élève à 196 849 € (6% des charges). La hausse constatée est liée à des travaux consécutifs à un dégât des eaux survenu en juin 2023.

La redevance versée à la communauté d'agglomération s'élève en 2023 à 122 951 € correspondant à la part fixe prévue au contrat, la part variable n'étant pas due dès lors que le résultat net après impôt n'atteint pas 70 000 €.

La SEML réalise un résultat après impôt de 49.5 K€ qui lui permet de stabiliser sa trésorerie et de s'acquitter des remboursements d'emprunts effectués pour la construction des immeubles.

délibéré page suivante

Après examen de la Commission Consultative des services publics du 7 novembre 2024 et de la conférence Finances - Administration Générale du 21 novembre 2024, il vous appartient de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport d'activité de l'exercice 2023 ci-annexé remis par la Société d'économie mixte locale Hélioparc Pau Pyrénées, au titre de la gestion et de l'exploitation de la technopole Hélioparc.

Le conseil communautaire prend acte du rapport d'activité de l'exercice 2023 remis par la Société d'économie mixte locale Hélioparc Pau Pyrénées, au titre de la gestion et de l'exploitation de la technopole Hélioparc.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU